

Résolution

Les délégué.e.s du SVMEP, réuni.e.s ce jour en assemblée, s'inquiètent de certaines ambiguïtés qui apparaissent dans l'action du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) ainsi que du Conseil d'État quant à la stratégie d'éducation numérique déployée dans le canton.

Cette éducation numérique est-elle une éducation au numérique, de son côté bien légitime, ou une éducation par le numérique qui remettrait en question la diversité des moyens d'enseignement et, par-là, la liberté pédagogique des enseignant.e.s ?

Ainsi, l'Assemblée des délégués du SVMEP souhaite savoir si le DEF met en œuvre l'éducation au numérique ou la numérisation de l'enseignement.

Résolution approuvée à l'unanimité, sans abstention.

Lausanne, le 23 janvier 2025